

## C'EST LÉGAL ?

Avec la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, le législateur a reconnu les monnaies locales (ou solidaires) en raison de leur effet stimulant sur l'activité économique, les échanges et le commerce local.

## DES EXPÉRIENCES RÉUSSIES en France :

Une quarantaine de monnaies locales circule en France, plusieurs milliers dans le monde.

Quelques exemples :

Le Mérau dans le Montargois

La Gonnette à Lyon

La Doume dans le Puy de Dôme

L'Eusko en Pays basque



## CHARTE

La Cagnoise, notre monnaie locale complémentaire citoyenne, est un outil économique permettant les échanges dans l'Yonne. Elle est un moyen de renforcer le lien sur le territoire. Elle favorise les échanges locaux de biens et de services en faveur d'une économie éthique, circulaire et respectueuse de l'environnement.

### Dans le but de :

- ✓ Favoriser un développement harmonieux et solidaire
- ✓ Mettre davantage en lumière les atouts de l'Yonne
- ✓ Développer les circuits courts
- ✓ Maintenir les commerces, entreprises et associations de proximité
- ✓ Rendre acteur le consommateur
- ✓ Limiter l'évasion monétaire

### Pour atteindre ces objectifs à travers l'utilisation de cette monnaie, particulier ou entreprise, je m'engage à :

- ✓ Privilégier les échanges de productions locales et de services locaux
- ✓ Préférer les entreprises ayant des pratiques environnementales et sociales responsables dans leur démarche (place de l'Humain, approvisionnement, production, déchets, ...)
- ✓ Adopter les comportements cohérents indispensables à une économie solidaire et soutenable à long terme

« S'engager » signifie que chaque personne physique ou morale membre de l'association agit de son mieux dans le respect de la charte.

Promouvoir et utiliser la monnaie locale, c'est un premier pas qui en amènera naturellement d'autres. Chacun à son rythme et à son échelle, en gardant notre liberté d'agir, nous pouvons ensemble tendre vers ces buts.



Construisons ensemble une autre façon d'échanger

## LA CAGNOLE, UNE MONNAIE LOCALE COMPLÉMENTAIRE ET CITOYENNE POUR LYONNE



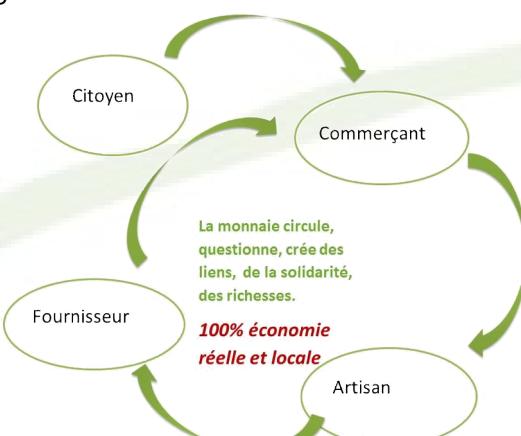
Le projet de « Monnaie Locale Complémentaire et Citoyenne » (MLCC) s'appelle « LA CAGNOLE », du nom patois de l'escargot.

# COMMENT FONCTIONNE UNE MLCC ?

La Monnaie Locale Complémentaire et Citoyenne est mise en place par une association qui en assure la gestion, l'association Courts Circuits La Cagnole. La monnaie locale prend la forme de billets aux couleurs du territoire concerné et une unité de monnaie locale vaut un euro. C'est une monnaie « complémentaire » des échanges en euros.

**Les utilisateurs particuliers** règlent une adhésion annuelle à l'association Courts circuits La Cagnole, Ils échangeront ensuite des euros contre des cagnoles dans des comptoirs de change. Avec ces billets, ils pourront réaliser leurs achats auprès des prestataires La Cagnole. Les euros échangés constitueront un fonds de garantie et seront placés à la NEF, établissement financier solidaire.

**Les entreprises locales** adhèrent à l'association Courts circuits La Cagnole et signent une Charte de qualité. Les entreprises pourront échanger entre elles en cagnoles, et pourront convertir leur excédent de cagnoles en euros.



# POURQUOI UTILISER UNE MONNAIE LOCALE ?

- Je favorise des échanges économiques locaux et contribue ainsi au maintien des commerces, entreprises et associations de proximité.
- Je soutiens les circuits courts, je permets ainsi à la richesse produite sur le territoire de bénéficier à ses habitants.
- Je participe à la transition écologique. Je fais mes achats auprès d'entreprises locales qui s'efforcent de respecter l'environnement. Les circuits plus courts font diminuer les besoins de transport et les émissions de carbone.
- J'évite que mon argent, utilisé sur le territoire, serve à la spéculation financière dès qu'il retourne en banque. Je redonne du sens à la monnaie : l'échange.
- Je change petit à petit ma façon de consommer, je suis acteur et responsable de mes choix, j'intègre une démarche d'engagement citoyen.
- En tant qu'entreprise, je fidélise la clientèle. Je manifeste mon intérêt pour des valeurs sociales, écologiques et mon territoire, je fais partie d'un réseau éthique reconnu et je valorise mon image.

Pour un lancement de la monnaie locale en 2018 !

## JE DEVIENS CONSOMM'ACTEUR, J'ADHÈRE :

Pour cela je me rends sur le site [www.lacagnole.fr](http://www.lacagnole.fr)  
En adhérant, je suis d'accord avec la charte des utilisateurs de la monnaie locale (à lire au verso).

En 2017, mon adhésion sert à financer les futurs coupons qui permettront de payer mes achats en « Cagnole » en 2018.

## JE PEUX PARTICIPER A LA VIE DE L'ASSOCIATION Courts circuits La Cagnole :

Participer à la mise en place du projet  
Participer à la recherche de prestataires  
Donner du temps, des savoir-faire  
Co-décider dans une commission  
Assister aux réunions de la collégiale, et réunions plénières.

Pour cela, je contacte l'association :  
[secretariat@lacagnole.fr](mailto:secretariat@lacagnole.fr)  
Association Courts circuits La Cagnole  
12, grande Rue. VAUX  
89000 AUXERRE

Je souhaite recevoir la lettre info :  
[secretariat@lacagnole.fr](mailto:secretariat@lacagnole.fr)